



DÉCISION DU MAIRE N° 06/2024

Objet : Convention pour la campagne 2024 des tulipes contre le cancer avec le LIONS CLUB ROISSY PAYS DE France.

Le Maire de la Commune de VEMARS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22/2020 en date du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de soutenir l'action du **LIONS CLUB** dans sa campagne des Tulipes Contre le Cancer,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : de signer la convention de partenariat avec le **LIONS CLUB ROISSY PAYS DE FRANCE** sis 40 avenue Charles de Gaulle - 95700 - ROISSY-EN-FRANCE pour la campagne 2024 des tulipes contre le cancer.

ARTICLE 2 : de payer la somme de **75 € (soixante-quinze euros)** au **LIONS CLUB ROISSY PAYS DE FRANCE**.

ARTICLE 3 : de charger les services administratifs communaux de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Sous-Préfecture de Sarcelles (95) et publiée au registre des décisions municipales. Ampliation de cette décision au Trésorier Principal de Garges-lès-Gonesse (95) et au **LIONS CLUB ROISSY PAYS DE FRANCE**.

Fait à Vémars, le 25 mars 2024.

Le Maire
Frédéric Didier

LIONS CLUB ROISSY PAYS DE FRANCE

DM 103 France – District Île-de-France-Ouest – Zone 10

SPARCÉL
2024



« Soyez humaniste et engagé, soyez Lions »

Année 2023-2024

Président

Michel Gautier
06 07 56 26 55
mgautier51@orange.fr

Coordinateur Action TULIPES

Antonio Da Costa
06 08 06 64 25
Adacosta2@orange.fr

Secrétaire

Jacques ALATI
06 31 34 98 93
mio.sa@orange.fr

Past-président

Manuel DOS SANTOS
06 70 92 83 51
manueld@free.fr

Trésorier

Christophe BURBOT
06 07 67 40 42
ch.burbot@burbot.fr

Correspondance

Mairie de Roissy-en-France
40 avenue Charles de Gaulle
95700 ROISSY-EN-FRANCE

Réunions

Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois
Hôtel Holiday Inn
61 Rue Houdart
95700 ROISSY-EN-FRANCE
Tél : 01 84 28 07 00

Local du club - Base logistique

29 avenue Gambetta
95270 VIARMES



CAMPAGNE 2024 DES TULIPES CONTRE LE CANCER CONVENTION DE PARTENARIAT

Raison sociale : **MAIRIE DE VEMARS**
Adresse : **3 RUE LÉON BOUCHARD - 95470**
Tél. (portable et fixe si possible) : **01 34 68 33 40**
Mail : **MAIRIEVEMARS@MAIRIEVEMARS.FR**
Responsable : **F. DIDIER**
Jours d'ouverture : L - M - M - J - V - S - ~~X~~ Horaires : **9h - 12h / 14h - 18h**

Entre l'Entreprise désignée ci-dessus et le Lions Club Roissy Pays de France il est convenu par la présente que Le Lions Club de Roissy Pays de France livrera à l'Entreprise, dès floraison, des lots de deux bouquets de 10 tulipes issues de ses propres plantations à Viarmes pendant toute la période que durera la récolte estimée à 2 ou 3 semaines :

Nombre de lots à Soixante-quinze euros (75 €) = **75** €

Règlement par chèque remis à la signature

Par virement bancaire sur compte : LCL - FR98 3000 2011 4000 0007 9154 G26

L'entreprise souhaite une facture

L'Entreprise reçoit une affichette qu'elle peut apposer au vu de sa clientèle qui signale son soutien à cette opération. Conjointement, elle autorise le Lions Club Roissy Pays de France à faire état de ce partenariat en étant nommée dans ses publications.

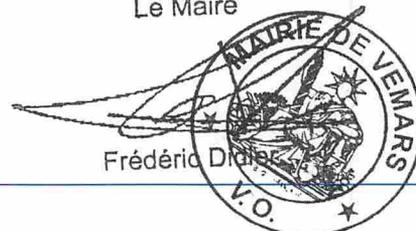
Fait en 2 exemplaires à **VEMARS** le **21/03** 2024

Pour le Lions Club Roissy Pays de France :
Nom du membre LIONS :



Robert Delpit

L'entreprise : (Cachet et signature)
Le Maire



<http://tulipescontrelcancer.org/>

03130993 90
450002

Handwritten notes, possibly a list or index, with several lines of text that are mostly illegible due to fading and blurring.

Handwritten text, possibly a signature or a specific entry, located in the middle of the page.

Handwritten text at the bottom of the page, including what appears to be a date and possibly a name or title.